



Le pere de mon enfant est alcoolique, tape sa copine enceinte....

Par **ptitange27**, le **01/10/2013** à **20:42**

Bonjour

Je suis une maman qui a un enfant mais séparée d'avec le pere de celui-ci. J'ai le droit de garde de mon enfant mais le pere a un droit de visite "élargie" car il a le droit de prendre mon enfant un vendredi soir sur deux jusqu'à lundi matin et de l'avoir un mardi soir sur deux.

J'ai refait ma vie, lui accumule les femmes, sa derniere femme avec qui il était marié l'a quitté car elle l'a accusé d'attouchement sur sa fille et il possède des armes, est violent, alcoolique... La il a une nouvelle copine qui est enceinte de lui et mon enfant est venu me rapporter que son pere frappe sa copine enceinte devant lui, qu'elle saigne du nez....

Il y a 3 semaine monsieur m'a ramené mon enfant alors qu'il etait ivre mais comme lui avait bu il a fait conduire sa copine enceinte de 9 mois sauf que celle-ci n'a plus de permis. Elle a meme pleuré une fois garée devant chez moi. Je lui ai fait la remarque et là il m'a encore une fois menacé de mort, m'a insulté et a déclaré la guerre et il veut aussi faire du mal a mon amie.

Depuis j'ai ete a la gendarmerie faire une main courante disant que je craignais pour mon enfant et que je refusais de laisser mon enfant a son pere meme pendant son droit de garde les week-ends.

Et il doit aussi me verser une pension alimentaire chaque mois et là ça fera 6 mois qu'il ne verse rien. J'ai aussi ete faire main courante pour abandon de famille mais depuis 3 semaines je n'ai toujours aucune nouvelle. On m'a dit qu'il devait etre convoqué a la gendarmerie, que ça devait remonter au tribunal mais pas de nouvelles donc je suis écoeurée.

L'année derniere monsieur a meme fait une tentative de suicide, son voisin l'a trouvé au bout d'une corde et moi il m'a harcelé en me disant qu'il allait se suicider....

Là j'ai eu rendez-vous avec mon avocat et il me dit que sans preuve je ne peux rien faire.

Il boit, est violent, conduit ivre avec mon enfant dans la voiture, ne paie pas la pension dite par le tribunal, me menace de mort et si je passe au tribunal rien ne changera et il gardera le droit de visite. Je ne suis pas d'accord et aimerai savoir ce que je peux faire.

SVP aidez-moi car là je suis écoeurée et crains vraiment pour mon enfant.

Merci